

**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'École secondaire Lucille-Teasdale
tenue le 30 septembre 2025 à la bibliothèque à 19h**

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Élèves :	Direction :
<ul style="list-style-type: none">• Mme Fernanda Martins Moura• M. Sébastien Pedrotti• Mme Meryem El Ghordaf• Mme Isabelle Nydegger• Mme Tanya Savard-Saucier	<ul style="list-style-type: none">• Mme Véronique Boivin• Mme Marianne Létourneau• M. François Goyette	Aucun public	Aucun élève	<ul style="list-style-type: none">• Mme Stéphanie Glaude

1. Ouverture de l'assemblée

La directrice, madame Stéphanie Glaude, ouvre l'assemblée. Il est 19h.

2. Présentation des membres

Madame Stéphanie Glaude présente chacun des membres du conseil d'établissement.

3. Parole au public

Aucun public présent.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice, madame Stéphanie GLAUDE, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur François GOYETTE **D'ADOPTER** l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-01]

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2025

La directrice présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par madame Fernanda MARTINS MOURA **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025, tel que rédigé.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-02]

6. Suivi au procès-verbal du 18 juin 2025

La directrice revient sur le point 12 de la séance précédente : Nouvelles de la direction.

Aucune rencontre avec monsieur Magnenat n'a eu lieu pour l'instant. La direction de l'école informe qu'il y a peu de présence policière au parc, contrairement à ce qu'il serait souhaité. Madame Martins Moura rappelle qu'une lettre adressée au conseiller municipal a été écrite afin d'expliquer la situation et de demander une plus grande implication des policiers.

Les membres du conseil ont approuvé l'envoi de cette lettre.

7. Élection du président et du vice-président

Mme Martins Moura propose M. Pedrotti comme candidat à la présidence et Mme Nydegger se propose comme vice-présidente. M. Pedrotti est nommé président et Mme Nydegger est nommée vice-présidente.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-03]

8. Calendrier des rencontres

La directrice présente les dates proposées pour le calendrier du conseil 2025-2026.

La séance du 18 novembre 2025 est reportée au 25 novembre 2025 et la séance du 24 février 2026 est devancée au 17 février 2026.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-04]

9. Règles de régie interne

La direction de l'école, madame Stéphanie GLAUDE, présente les règles de régie interne.

Il est proposé par madame Meryem EL GHORDAF, appuyé par madame Isabelle NYDEGGER **D'ADOPTER** les règles de régie interne.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-05]

10. Sorties éducatives

La directrice informe les membres des sorties qui auront lieu pendant l'année scolaire 2025-2026. Une mise à jour du tableau récapitulatif sera faite à chaque rencontre du conseil d'établissement.

11. Sharepoint

L'École secondaire Lucille-Teasdale fera une migration de documents vers Sharepoint dans les prochains mois. Les membres du conseil d'établissement auront accès à un site avec tous les documents relatifs à chaque rencontre.

Le site en question est présenté séance tenante et les accès seront donnés dans la semaine qui suit.

12. Règle sur le cellulaire

La directrice explique le nouveau règlement sur le cellulaire. Celui-ci est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2025-2026. Le texte choisi provient du CSSMI et a été peaufiné à la suite de l'assemblée générale des employés. Jusqu'à présent, cette nouvelle règle est bien respectée en grande majorité.

Règlement officiel

Les élèves ne doivent pas avoir en leur possession de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école.

Les élèves doivent laisser leurs appareils électroniques à la maison. S'ils décident de l'apporter, les appareils doivent être éteints et déposés dans leur casier dès leur arrivée et ce, pour toute la journée.

Exception:

L'élève peut utiliser son appareil à l'intérieur de l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école dans la situation suivante : Si un élève a des besoins spécifiques liés à sa santé, l'utilisation d'un appareil mobile peut être autorisée, s'il en fait la demande.

* Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur (MFA).

*** Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile.**

Sanctions en cas de non-respect - Gradation des interventions

Tous les appareils électroniques confisqués doivent être remis au TES du local de retrait dans une enveloppe dûment identifiée au nom de l'élève.

- 1er manquement : Confiscation de l'appareil pour le reste de la journée : l'appareil est remis à l'élève à la fin de la journée par le TES du local de retrait. (local 210)
- 2e et 3e manquements : Confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher. L'appareil est remis uniquement au parent de l'élève.
- 4e manquement : L'élève doit remettre son appareil électronique chaque matin au début de la période 1, pendant une période déterminée.

*** Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile en cas de confiscation.**

Refus de collaborer

Si l'élève refuse de remettre ses appareils électroniques, ceci entraînera une conséquence pour refus de collaborer, soit une suspension interne ou externe

Il est proposé par madame Marianne LÉTOURNEAU, appuyé par madame Fernanda MARTINS MOURA **D'ADOPTER** la règle sur le cellulaire.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-06]

13. Déclaration d'intérêt

Chaque membre du conseil d'établissement signe la déclaration d'intérêt. Le formulaire sera remis lors de la prochaine séance aux absents.

14. Autorisation pour la communication de renseignements nominatifs pour les membres du CÉ

Les membres représentants des parents signent l'autorisation. Le formulaire sera remis lors de la prochaine séance aux absents.

15. Budget de fonctionnement du CE

Un montant de 775\$ est alloué au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026. Un suivi sera effectué dans les prochaines rencontres pour déterminer à quoi serviront ces fonds.

16. Utilisation des locaux

La directrice, madame Stéphanie GLAUDE, explique comment fonctionne l'utilisation des locaux de l'école.

Il est proposé par madame Tanya SAVARD-SAUCIER, appuyé par madame Meryem EL GHORDAF **D'ADOPTER** l'utilisation des locaux.

Le président, monsieur Sébastien PEDROTTI, signe le document.

Adopté

[Résolution n° CE-2526-07]

17. Nouvelles de la direction

Aujourd'hui était la journée pour la déclaration officielle des élèves. Cela s'est bien déroulé.

Cette année, la direction de l'École secondaire Lucille-Teasdale veut mettre l'accent sur les règles du code de vie. Un vidéo a été présentée dans toutes les classes en début d'année afin de présenter aux élèves quelques règlements incontournables. Il y a par la suite eu des rassemblements par niveau dans le but de présenter les membres du personnel et de revenir sur certains points. La vidéo se retrouve également sur le site web.

Le comité plan de lutte a mis sur pied une page Facebook et un compte Instagram de l'école dans le but de miser sur les bons coups et de mettre de l'avant la vie étudiante.

18. Nouvelles de l'équipe-école

Le club de lecture a officiellement débuté. Tous les mois, il y aura une thématique différente. Pour le mois d'octobre, il s'agit de livres qui font frissonner.

Il y a eu plusieurs craintes face aux élèves du 2^e cycle avec le nouveau règlement du cellulaire. Les élèves de la 3^e, 4^e et 5^e secondaire respectent très bien cette nouvelle règle.

La sortie au 45^e Degré Nord pour les élèves de la première secondaire fut un succès. L'ajout du chandail pour chaque groupe a été très apprécié.

19. Nouvelles du comité de parents

La première rencontre du comité de parents aura lieu le 2 octobre 2025.

20. Varia

Madame Tanya Savard-Saucier : Elle aimerait que les membres reviennent sur la question de la jupe dans l'uniforme scolaire. Madame Glaude, directrice de l'école, informe que la jupe sera bien retirée de la collection vestimentaire 2026-2027. Le choix des nouveaux vêtements sera fait plus tard dans l'année.

21. Levée de l'assemblée

Le président, monsieur Sébastien PEDROTTI, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par madame Fernanda MARTINS MOURA **DE LEVER** la séance à 20h15.

Adopté

[Résolution n° CÉ-2526-08]

Le président
Monsieur Sébastien Pedrotti

La directrice
Madame Stéphanie Glaude

La secrétaire
Madame Audrey Dubois